

La Chambre a continué la discussion du budget

Elle a projeté des modifications à la procédure militaire

La Chambre a poursuivi hier la discussion du budget de la guerre. A la séance du matin, les chapitres 44 et 45 furent adoptés. A propos de ce dernier chapitre, BARTHÉLEMY plaça une fois de plus la cause du carburant qui fut et fut ressortir l'intérêt que nous avions à acheter chez nous les produits nécessaires aux machines des moteurs. A la séance de l'après-midi, les chapitres 64 et 128 furent adoptés.

Le cas « Battling Siki »

M. DIAGNE, député du Sénégal déposa un amendement tendant à réduire le crédit du chapitre 73, d'une somme de 300.000 francs, montant de la subvention accordée à la Fédération Française de Boxe. L'orateur soutint que cette association retirait sa licence à Battling Siki, s'était arrogé le droit de priver de son gagne-pain un professionnel, et qu'il convenait de relever le geste abusif de la F. F. B. en attribuant à celle-ci les crédits qui lui sont alloués. La Chambre se refusa à prendre part dans ce débat et repoussa l'amendement.

La justice militaire

BERTHON reprit la discussion ouverte la veille par Georges Lévy sur les Conseils de guerre. M. MAGINOT lui répondit qu'il était partisan de confier les délits de droit commun aux tribunaux ordinaires et les enquêtes à des magistrats de carrière. Le député socialiste de la Seine remercia le Ministre et lui demanda de réparer les doléances des magistrats militaires. Les Conseils de guerre pendant les hostilités, il conclut en réclamant l'amnistie totale.

Les aumôniers militaires

M. ESCOFFIER, député de la Drôme demanda la suppression des aumôniers militaires. « Vous voulez des économies, dit-il, vous parlez de supprimer des fonctionnaires, je vous donne une occasion. On a même créé un aumônier inspecteur des Armées du Rhin qui n'existait pas pendant la guerre ; il y a une économie de plus d'un million à réaliser. » M. MAGINOT répondit que la République devait assurer toutes les libertés, celle des cultes comme les autres. « La liberté, dit-il, se confond avec les moyens de la pratiquer. » La Chambre repoussa l'amendement Escoffier par 414 voix contre 161. L'Assemblée décida alors de siéger dimanche matin et soir et renvoya à ce matin la suite de la discussion du budget de la guerre.

On enquête sur la Souris du Nord d'un bazar parisien

Hier, la police de La Madeleine (Nord) a reçu une commission rogatoire de M. Finelle, juge d'instruction au Parquet de la Seine. On sait que le magistrat a demandé par certains détails de Mme Verbeke, celle-ci est-elle commerciale Hilloe, enrichie, prise en flagrant délit de vol de six objets d'une valeur de 43 fr. 75, alors qu'elle était pourvue d'une somme de 98.000 fr. Une enquête mena habitant par M. Lespès, commissaire de police, permit de recueillir de précieux renseignements qui ont été envoyés aussitôt à Paris. D'autre part, il est probable que dans le dernier appartement de la voleuse, où le mobilier de celle-ci se trouve toujours, une perquisition ne tardera pas à être effectuée. Mme Fremaux, en attendant, demeure pensionnaire de la rue Saint-Lazare. La lumière se fera bientôt sur cette affaire qui a remis en mémoire le crime impuni de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), en janvier 1919. De même, le rapport d'un congrès d'instituteurs, la responsabilité de la souris du Bazar de l'Hotel de Ville.

Un ouvrier de Ferrière-la-Grande a fait une chute mortelle

Mercredi après-midi, le nommé Bourin Léon, âgé de 26 ans, accrocœur, aux usines Delattre de Ferrière-la-Grande, a fait une chute mortelle. Il portait une grave blessure à la tête droite. Transporté dans un local de l'usine, le malheureux jeune homme y expira quelques instants plus tard. L'accident dont Bourin a été victime n'a pas eu de témoins. Il est cependant probable que l'accrocœur, qui était affecté au service d'une grue à vapeur, a fait une chute sur l'un des angles d'une berline en voulant traverser la voie entre cette berline et la grue. Le gendarmier de Maubeuge a procédé à une enquête.

Pour la réhabilitation de la mémoire d'un instituteur fusillé

En 1914, Jules Cople, était instituteur à Barenthon-Bugny (Aisne). Lors de l'invasion, il dut quitter son école et se réfugier dans les bois. Arrêté par les Allemands, l'espionnage s'élevait alors : on arrêta Jules Cople. On trouve sur lui une carte de circulation pour l'Allemagne qui date de 1909, époque où il a pris part, en Alsace-Lorraine à un congrès d'instituteurs. Il n'en fait pas plus en 1914 qu'il était suspect de trahison. On le confie à un détachement qui bat en retraite. François Chamouille, les allemands surprisent le convoi. Le malheureux instituteur est rendu responsable du coup de main ; il est exécuté immédiatement sans autre forme de procès. Or, des témoignages recueillis par la Ligue des Droits de l'Homme, ont établi que Jules Cople fut toujours un excellent français. La Ligue a demandé la réhabilitation de sa mémoire. Le ministre vient de saisir la justice : une information est ouverte.

Le Sénat a voté la loi sur la Marine marchande

Il a en outre adopté le projet d'un monument aux morts de Verdun. Le Sénat, après avoir entendu M. Henry BERENGER, rapporteur, et M. RIO, sous-secrétaire d'Etat à la Marine Marchande, a adopté hier, par 237 voix contre 3, le projet, déjà adopté par la Chambre, relatif aux comptes spéciaux de la Marine de Commerce. La Haute Assemblée adopta ensuite à l'unanimité, le projet concernant la liquidation des comptes spéciaux du Trésor et une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de 500.000 francs déjà voté par la Chambre, pour l'érection d'un monument en l'honneur des Soldats de Verdun. Le Sénat adopta encore plusieurs autres projets parmi lesquels une proposition tendant à accorder aux départements aux communes des avances spéciales prélevées sur les fonds du Crédit Agricole et destinées à faciliter l'application de la loi du 31 octobre 1919 sur l'accèsion à la petite propriété des travailleurs et des familles peu fortunées. La prochaine séance a été fixée au mardi 5 décembre.

Pour la reconstruction de nos Régions

Le Groupe interparlementaire décide d'intervenir auprès du Ministre des R. L.

Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni aujourd'hui au Sénat, sous la présidence de M. Hayez. Le président signale à ses collègues la situation gênante dans laquelle se trouvent les coopératives de reconstruction et les sinistrés, isolés par suite des retards apportés aux paiements des sommes qui leur sont dues. M. Pichon demande que les programmes pour la répartition des crédits soient étudiés avec soin et qu'une fois arrêtés ils soient strictement exécutés. M. Bachelot indique que, dans certains départements on est obligé de recourir à des emprunts pour payer les entrepreneurs. Le groupe décide d'envoyer une délégation auprès du ministre des régions libérées pour l'entretenir de ces questions, ainsi que des projets financiers du gouvernement pour l'année prochaine.

Des vœux concernant les dommages de guerre seront appuyés

Prenant connaissance de différents vœux émis par la Fédération des associations départementales et unions de sinistrés, le groupe retient, pour les appuyer, notamment ceux qui sont relatifs à une interprétation plus exacte de la loi des dommages et à la division des titres de créances par catégories et sous-catégories, aussi bien pour les indemnités mobilières qu'immobilières.

Retenus aux Réfugiés et avances des particuliers

En ce qui concerne le ravitaillement des populations envahies, M. Pasquel se plaint de l'injustice de retenues faites à des réfugiés sur leurs allocations et M. Macarez de l'impossibilité pour les particuliers d'obtenir le remboursement des avances faites par eux aux municipalités. M. Groussau estime, avec ses collègues, qu'il s'agit là de dommages de guerre. Néanmoins, M. Lebrun est chargé d'entretenir le comité de ravitaillement nouvellement créé.

Dommages agricoles

Sur la proposition de M. Desjardins, qui signale la lenteur et l'incompétence avec lesquelles le comité central de préconciliation procède à l'évaluation des indemnités en matière agricole et sur les observations de M. des Rotours concernant le fonctionnement de demander la suppression de ce comité en cette matière et la limitation de ses attributions exclusivement aux dommages industriels et commerciaux.

Les loyers dus par les brasseurs

En réponse à la demande de M. Vandame, sur l'état de la proposition de loi votée par la Chambre concernant les loyers dus par les brasseurs pour la période de guerre, M. René Gouge fait connaître les raisons qui en justifiaient la modification surtout en faveur des anciens combattants et des veuves de guerre. Le groupe lui donne, ainsi qu'au président, mandat d'aller en entretenir le gouvernement.

La mort tragique d'un galibot de 13 ans aux Mines de Lens

Un terrible accident, qui a coûté la vie à un jeune galibot, est survenu à la fosse numéro 6 des Mines de Lens, à Mourouin. Eugène Cochard, âgé de 13 ans, était occupé à crocher une berline en bas de la descente de 300, veine Madeleine, lorsque par suite d'une fautive manœuvre du mécanisme, un choc se produisit et le malheureux fut la tête violemment serrée entre la berline et un bois. La mort fut instantanée. Les funérailles de cette victime du travail, qui faisait partie d'une famille de dix enfants, auront lieu samedi, 3 décembre, à dix heures.

Une Menace d'Allemagne

Un puissant parti pangerman a été constitué à Berlin

On annonce qu'il vient de se constituer à Berlin même, un parti grand allemand c'est-à-dire pangerman, dont le président est un nommé Paul Hoke, pangermaniste notoire, installé à Potsdam. Le nouveau parti, selon la « Zeit », a élaboré le programme suivant : Réunion de tous les Allemands dans une grande Allemagne, selon le droit de libre disposition des peuples ; annulation des traités de Versailles et de Saint-Germain ; restitution de ses colonies à l'Allemagne ; abolition du parlementarisme ; lutte contre le sémitisme.

Le chef et ses troupes

Le chef du nouveau parti est l'Autrichien Hitler, dont la puissance est telle qu'à différentes reprises le ministre bavarois de l'intérieur, le docteur Schweyer, a dû entamer des négociations avec lui. Les avis diffèrent quant à la force numérique, depuis que tu es Hitler. D'aucuns prétendent qu'il disposerait de 40.000 hommes ; d'autres parlent de 50.000 d'autres enfin de 20.000 seulement. On prétend, en outre, qu'il aurait à sa dis-

à la Journée Sportive

Le Grand Prix Pédestre de Denain avec le concours du "Réveil du Nord"

Les engagements sont gratuits et la course est ouverte à tous

La Société d'Education Physique de Denain, cette jeune mais très active Société sportive, prépare pour le DIMANCHE 24 DECEMBRE, à 14 heures, une épreuve pédestre de demi-fond, s'annonçant sous les meilleurs auspices et appelée à obtenir un succès d'autant plus grand que ce sera la première fois qu'une épreuve de ce genre aura été disputée à Denain.

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1er — La Société d'EDUCATION PHYSIQUE DE DENAIN, dont le siège est à la Mairie, avec le concours de bienveillants souscripteurs et du journal le « REVEIL DU NORD », organise pour le DIMANCHE 24 DECEMBRE une course à pied, dénommée « GRAND PRIX PEDESTRE DE DENAIN », sur un parcours d'environ NEUF kilomètres.

Art. 2. — La course est ouverte à tout venant.

Art. 3. — De nombreux et importants prix sont affectés à cette épreuve. (La liste en sera publiée ultérieurement.)

Art. 4. — Ce cross se disputera sans entraîneurs, sans suiveurs, ni soigneurs.

Art. 5. — Tout coureur ne se présentant pas dans une tenue correcte se verra refuser le départ.

Art. 6. — Le jury de ce cross-country sera placé sous la présidence d'honneur de M. François DEBEVRE, député, et composé du Comité de la Société d'Education Physique de Denain, savoir : MM. Gaston DEKERPEL, Alphonse DIGNAUT, Joseph MORIVAT, Adolphe LAYS, Ferdinand LECERE, Jean-Baptiste CARLIER, Jean-Bap-

Hockey

Un Grand Tournoi International au « Hockey-Club » de Tourcoing

Le Hockey-Club du Fresnoy à Tourcoing organise le samedi 2 décembre, à 19 h. 30 un grand Tournoi International de Hockey à patins auquel prendront part : L'Equipe Nationale d'Angleterre (qui actuellement peut être considérée comme la meilleure d'Europe) ; Le Montreux Hockey-Club (Champion de Suisse) ; Une Equipe Sélectionnée de Paris (qui compte plusieurs internationaux de marque) ; Le Hockey-Club du Fresnoy (Champion de France 1922, détenteur des Challenges Lerderné et Noppel).

Les gracieux « Sévignettes » lauréates du Concours Féderal d'Atletisme de Paris 1922, exécuteront des mouvements rythmiques entre chaque match.

Cette grande fête sportive sera suivie d'une soirée dansante avec Jazz-Band, Bataille de serpents, Buffet froid, Service d'autos-cars pour Roubaix-Tourcoing.

Entrées : 2 fr. 75 ; places réservées : 5 fr. 50, (droits compris).

Location : Vroman, rue du Grand Chemin, Roubaix, Skating du Fresnoy, Tourcoing. (Tél. 5.058).

Le premier match commencera à 20 h. très précises.

Hippisme

Courses à Auteuil

JEUDI, 30 NOVEMBRE

1re Course. — Carise (G. Mitchell), g. 42.50 ; 2. Docteur (Bara), g. 42.00.

2e Course. — 1. Alcidide (Paillassa), g. 43.00, 15.50 ; 2. Roseline (Gillins), p. 16.50 ; 3. Huda (Dourmes), p. 34.50.

3e Course. — 1. Wild Cat (Hawkins), g. 128.50, p. 54.00 ; 2. Cassis II (Benson), g. 67.50.

4e Course. — 1. Soldat (R. Ferre), g. 65.50, p. 29.00 ; 2. Spectateur (W. Head), p. 31.00.

5e Course. — 1. Barker (G. Mitchell), g. 23.00, p. 11.50 ; 2. Boy Prince (Deffargue), p. 12.00.

6e Course. — 1. Cellius (G. Mitchell), g. 19.00, p. 11.00 ; 2. Hans Verlo (W. Head), p. 17.00 ; 3. L'Arna (P. Legrand), p. 19.00.

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Jean Barès a attribué 10.000 fr. au laboratoire de M. Brandy.

Paris. — Le cabinet Yang-Tsi-Sheng remplace le cabinet Wang-Chung-fai, démissionnaire.

Bourges. — Le moulin dit « l'Abriol » a été détr. par un incendie. Dégâts, 200.000 francs.

Le temps d'aujourd'hui MAUVAIS

Mauvais temps, vents de sud-ouest, 6 à 12 mètres, ciel très nuageux se couvrant avec plus ou moins d'épaisseur ; minimum, 3°.

DERNIERE HEURE

Le jugement des bandits de La Villette

Le verdict fut laborieux à établir et des incidents se produisirent

Une certaine confusion s'est produite dans l'établissement du verdict par le jury ; certains des jurés déclarèrent questionnés par les avocats, qu'ils voulaient condamner Tisser et René Jean sans leur accorder des circonstances atténuantes. D'autres, au contraire, prétendirent qu'ils voulaient accorder les circonstances atténuantes à tous les accusés.

Des incidents se produisirent à ce sujet, entre la défense, l'accusation et le Président des Assises.

Finalement, le Président du Jury donna une seconde lecture du verdict.

Après le prononcé des condamnations, 11 jurés sur 12 ont signé le recours en grâce établi en faveur de Tisser et s'élevèrent une déclaration dans laquelle ils reconnaissent qu'une confusion a eu lieu dans leur verdict et que cette confusion aurait pu être évitée si le jury avait eu le droit de prononcer lui-même la peine. En conséquence, ils demandent au garde des sceaux de prendre en considération une réforme du code d'instruction criminelle permettant au jury de prononcer lui-même les peines.

21.000 grévistes à Ludwigshafen

Ludwigshafen, 30. — Le nombre des grévistes atteint à l'heure actuelle plus de 21.000. On se demande si la grève n'aura pas une fâcheuse répercussion sur les fournitures de matières colorantes que l'Allemagne doit faire en exécution du Traité.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvree, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 43, rue du Bassin

Une réception au Dispensaire de la rue de Cassel

Nous avons eu, à différentes reprises, l'occasion de parler du Dispensaire d'Hygiène Sociale du Fontenoy, créé en collaboration par la Mission Rockefeller, la Ligue du Nord contre la tuberculose et la Municipalité de Roubaix. Plusieurs personnalités de la ville s'intéressent aussi à cette œuvre qui, d'ailleurs, doit à des dons particuliers le magnifique développement qu'elle a pris depuis trois ans.

Les bienfaitrices et bienfaiteurs étaient invités, hier après-midi, à une visite de la superbe installation de la rue de Cassel. Tous les membres du Comité étaient présents : MM. le Dupré, président ; Rivière, délégué technique ; René Wibaux ; Edouard Duquenois ; Max Hirsch. On remarqua encore Mlle Delcourt, directrice du Dispensaire ; Mme Barthélémy, inspectrice ; Mme Haloua, inspectrice de la Ligue du Nord ; Mme Chardonneau, inspectrice du Ministère de l'Hygiène ; M. Woehrel, administrateur-délégué de la Ligue du Nord ; MM. les docteurs Delahaye ; Picot et Vamieuwhuyssse, médecins du Dispensaire. Parmi les bienfaitrices : Mmes Eugène Mathon, fondatrice du Dispensaire Pierre de Roubaix ; Fernand Motte ; René Wibaux ; Auguste Vanouryve ; Séverin, directrice du Collège de jeunes filles.

Après la visite, commencée par M. Hirsch, M. le docteur Dupré a exprimé la gratitude du Comité à tous ceux et toutes celles « qui ont si bien compris la nécessité des foyers de vie que sont les dispensaires dans ces foyers de mort que sont les grandes villes », et qui par leur générosité, permettent à ces œuvres de vivre et de lutter plus efficacement contre le mal. L'émotion fut au Nord, on ne peut pas dire que le budget de l'Hygiène est insuffisant : 1 million seulement, tandis que la Belgique, ce petit pays, peut dépenser le double.

M. Rivière, directeur du service de l'Hygiène explique ensuite le fonctionnement du Dispensaire anti-tuberculeux et rappelle succinctement les beaux résultats qu'il a, déjà, permis d'obtenir.

Mme Haloua, inspectrice en chef de la Ligue du Nord, comme la tuberculose montre que le rôle du dispensaire est surtout un rôle de prophylaxie et est appelé, bien plus qu'à guérir, à prévenir la maladie.

M. René Wibaux, enfin, tient à remercier toutes celles qui, à son appel, n'ont pas hésité à apporter leur aide financière à leur belle œuvre dont les invités vengent de constater, avec la plus vive satisfaction les heureux résultats.

EN CONDUISANT UN CAMION

M. Jean-Baptiste Santy, demeurant à Tourcoing, rue Basse, 26, passait sur le pont de la République en conduisant un camion, a été compressé entre le véhicule et le parapet. Blessé à la figure et aux mains et souffrant de douleurs dans la poitrine, Santy a été conduit chez M. le Dr Descarpentier. Après avoir reçu les soins du praticien, il a pu continuer son chemin.

LA FEDERATION DES AMICALES SECTION FEMININE.

Les jeunes filles de la section des danses rythmiques de la Fédération sont priées de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu dimanche prochain 3 décembre, à 16 heures, en vue de la Fête des enfants des écoles du 25 Décembre. Présence indispensable.

SECTION DE TIR. — En raison de la réunion générale qui aura lieu au Foyer des Amicales Laïques, 42, rue d'Alsace, le Stand de tir sera fermé le 3 Décembre. Tous les amicalistes sont priés de bien vouloir participer à cette réunion qui promet d'être très intéressante.

LES CONFERENCES TEXTILES DU DIMANCHE

Dans la conférence qui aura lieu dimanche à 20 h. 45, N° 7, rue de l'Ermitage à Roubaix, M. Lagache traitera les questions suivantes : Applications physiques de l'air ; Conditions d'emploi des matières textiles ; Principes employés dans le séchage, humidification et l'évacuation des bûches de la lumière ; Eclairage industriel.

Les conférences sont libres. On est prié de s'inscrire au Secrétariat de l'Ecole.

Scène de ménage embrouillée

Un jeune homme, Charles Vanpaemel, 20 ans, mécanicien, demeurant rue du Fort, 52, s'est présenté hier au commissariat du 6e arrondissement, et a déclaré que, au cours d'une scène de ménage, sa mère, âgée de 49 ans, paigieuse, avait

Le jugement des bandits de La Villette

Serait-ce une reprise de la guerre en Thrace

Les Grecs auraient battu en retraite devant les "insurgés" turcs

Londres, 30. — Suivant une dépêche de Constantinople, les insurgés turcs auraient opéré avec succès contre les Grecs dans les régions de Tchira, de Sarakenski et de Délagatch. La garnison grecque de Gumurjina, à 15 milles de la mer Egée, serait enfuyée, laissant derrière elle une grande quantité de munitions.

A Lausanne, Angora maintiendrait ses exigences

Constantinople, 30. — Partant aujourd'hui à la grande assemblée d'Angora, au sujet de la Conférence de Lausanne, Reouf Bey, président du Conseil des commissaires, dit qu'Andriople était turque et que Karaman resterait turque.

Nous ne pouvons, ajouta-t-il, renoncer à la possession de Karaman et de Mémonica, ni à l'indépendance de la mer Egée occidentale, parce que tous ces points sont compris dans le pacte national.

La dette Ottomane

Lausanne, 30. — Parmi les questions qui ont été agitées aujourd'hui au sein de la commission des finances de la Conférence de la Paix, il en est une qui intéresse la France au premier chef, c'est celle de la dette ottomane.

A titre de simple indication, il est opportun de rappeler que sur un total de plus de 3 milliards 21 millions de francs-or, représentant les intérêts étrangers encaissés dans la dette ottomane, les Français possèdent une créance s'élevant à plus de 2 milliards 205 millions de francs-or et que sur un total de 2 milliards 391 millions de francs de fonds d'Etat Ottomans, s'en trouve quelques 2 milliards 246 millions chez les porteurs français.

21.000 grévistes à Ludwigshafen

Ludwigshafen, 30. — Le nombre des grévistes atteint à l'heure actuelle plus de 21.000. On se demande si la grève n'aura pas une fâcheuse répercussion sur les fournitures de matières colorantes que l'Allemagne doit faire en exécution du Traité.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvree, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 43, rue du Bassin

Une réception au Dispensaire de la rue de Cassel

Nous avons eu, à différentes reprises, l'occasion de parler du Dispensaire d'Hygiène Sociale du Fontenoy, créé en collaboration par la Mission Rockefeller, la Ligue du Nord contre la tuberculose et la Municipalité de Roubaix. Plusieurs personnalités de la ville s'intéressent aussi à cette œuvre qui, d'ailleurs, doit à des dons particuliers le magnifique développement qu'elle a pris depuis trois ans.

Les bienfaitrices et bienfaiteurs étaient invités, hier après-midi, à une visite de la superbe installation de la rue de Cassel. Tous les membres du Comité étaient présents : MM. le Dupré, président ; Rivière, délégué technique ; René Wibaux ; Edouard Duquenois ; Max Hirsch. On remarqua encore Mlle Delcourt, directrice du Dispensaire ; Mme Barthélémy, inspectrice ; Mme Haloua, inspectrice de la Ligue du Nord ; Mme Chardonneau, inspectrice du Ministère de l'Hygiène ; M. Woehrel, administrateur-délégué de la Ligue du Nord ; MM. les docteurs Delahaye ; Picot et Vamieuwhuyssse, médecins du Dispensaire. Parmi les bienfaitrices : Mmes Eugène Mathon, fondatrice du Dispensaire Pierre de Roubaix ; Fernand Motte ; René Wibaux ; Auguste Vanouryve ; Séverin, directrice du Collège de jeunes filles.

Après la visite, commencée par M. Hirsch, M. le docteur Dupré a exprimé la gratitude du Comité à tous ceux et toutes celles « qui ont si bien compris la nécessité des foyers de vie que sont les dispensaires dans ces foyers de mort que sont les grandes villes », et qui par leur générosité, permettent à ces œuvres de vivre et de lutter plus efficacement contre le mal. L'émotion fut au Nord, on ne peut pas dire que le budget de l'Hygiène est insuffisant : 1 million seulement, tandis que la Belgique, ce petit pays, peut dépenser le double.

M. Rivière, directeur du service de l'Hygiène explique ensuite le fonctionnement du Dispensaire anti-tuberculeux et rappelle succinctement les beaux résultats qu'il a, déjà, permis d'obtenir.

Mme Haloua, inspectrice en chef de la Ligue du Nord, comme la tuberculose montre que le rôle du dispensaire est surtout un rôle de prophylaxie et est appelé, bien plus qu'à guérir, à prévenir la maladie.

M. René Wibaux, enfin, tient à remercier toutes celles qui, à son appel, n'ont pas hésité à apporter leur aide financière à leur belle œuvre dont les invités vengent de constater, avec la plus vive satisfaction les heureux résultats.

EN CONDUISANT UN CAMION

M. Jean-Baptiste Santy, demeurant à Tourcoing, rue Basse, 26, passait sur le pont de la République en conduisant un camion, a été compressé entre le véhicule et le parapet. Blessé à la figure et aux mains et souffrant de douleurs dans la poitrine, Santy a été conduit chez M. le Dr Descarpentier. Après avoir reçu les soins du praticien, il a pu continuer son chemin.

LA FEDERATION DES AMICALES SECTION FEMININE.

Les jeunes filles de la section des danses rythmiques de la Fédération sont priées de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu dimanche prochain 3 décembre, à 16 heures, en vue de la Fête des enfants des écoles du 25 Décembre. Présence indispensable.

SECTION DE TIR. — En raison de la réunion générale qui aura lieu au Foyer des Amicales Laïques, 42, rue d'Alsace, le Stand de tir sera fermé le 3 Décembre. Tous les amicalistes sont priés de bien vouloir participer à cette réunion qui promet d'être très intéressante.

LES CONFERENCES TEXTILES DU DIMANCHE

Dans la conférence qui aura lieu dimanche à 20 h. 45, N° 7, rue de l'Ermitage à Roubaix, M. Lagache traitera les questions suivantes : Applications physiques de l'air ; Conditions d'emploi des matières textiles ; Principes employés dans le séchage, humidification et l'évacuation des bûches de la lumière ; Eclairage industriel.

Les conférences sont libres. On est prié de s'inscrire au Secrétariat de l'Ecole.

Scène de ménage embrouillée

Un jeune homme, Charles Vanpaemel, 20 ans, mécanicien, demeurant rue du Fort, 52, s'est présenté hier au commissariat du 6e arrondissement, et a déclaré que, au cours d'une scène de ménage, sa mère, âgée de 49 ans, paigieuse, avait

FEUILLETON DU 2 DECEMBRE. — N° 57

FILM GAUMONT

LE FILS DU FLIBUSTIER

Grand Ciné-Roman de Louis FEUILLADE ADAPTE PAR PAUL CARTOUX

NEUVIEME EPISODE LE PASSE

OU MALESTAN RACONTE UNE PARTIE DE SA VIE

Le coup avait été rude pour Maletan. La franchise de son fils, poussée jusqu'à la brutalité, l'avait profondément affecté, et dans son esprit borné au monde qu'il avait l'habitude de fréquenter, dont il était un des maîtres, les idées que Jacques lui avait exposées lui semblaient à la fois extravagantes et injustes.

« Il se retrouvait dans le même état de nerfs et de sensibilité dans lequel nous l'avons vu à Nice, lorsque l'étrange Arlequin lui avait rappelé une ruine criminelle. »

Il sentait obscurément les forces morales et physiques lui manquer, et comme il avait besoin de reconfort, il s'adressa à celui qui avait toujours été son conseiller dans la vie, son ami Perdonnel, non seulement pour lui faire connaître son état de santé, mais encore pour essayer de ramener à lui son fils ingrat. Car Maletan aimait Jacques

de toute l'ardeur d'un être qui se sent seul dans l'existence, et qui a peur de la mort. Il avait donc écrit une lettre au docteur, lequel, pour mettre Maletan en face d'une situation nette, n'avait rien trouvé de mieux que de se faire conduire à l'Hotel de la rue Murillo, par Jacques Maletan, chapelain de taxi.

Au moment de descendre de la voiture pour se rendre au rendez-vous : — Attends-moi, dit-il à Jacques, je vais voir ce que me veut ton père qui m'a mangé d'urgence. — Serait-il malade ? — Je le crains. — Depuis un an sa santé me donne de sérieuses inquiétudes, et j'ai peur qu'après les ennuis de ces jours derniers ton père soit très gravement touché. — Je vous en prie, Perdonnel, soignez-le bien, et si vraiment il était dans un état qui ne soit pas des plus graves, n'hésitez pas à me prévenir, je monterais pour vous retrouver. — Le docteur rassura Jacques, pénétra dans l'Hotel.

Le domestique qui l'accueillit le conduisit dans le bureau de Maletan.

Et là, le vieil ami lui Basile pâle, les traits tirés, les mains tremblantes, qui lui demanda, dès son entrée dans la pièce : — Comment me trouvez-vous ? — A première vue, répondit le médecin, mal, très mal même. — C'est mon avis. — Tu as raison de me parler sans détour et je te remercie d'être venu aussitôt à la réception de ma convalescence. — Perdonnel, dit-il, je t'en supplie ! — Je suis heureux de te entendre prononcer cette phrase. — Ayons mon cher, que je te l'ai dit moi-même à Nice, dans les circonstances que tu n'es pas oublié, et rappelle-toi la réponse

d'alors : « Le coffre est bon, je ne peux pas vivre sans travailler ». — Tu vois où tu en es aujourd'hui, je suis certain que le mal a empiré et que tu vas traverser une crise d'une gravité particulière. — Tu crois vraiment que... — Naturellement. — Je crois que les surmenages, l'insomnie ne sont pas des remèdes à ton état nerveux et qu'il est peut-être trop tard pour prendre des mesures radicales pour le sauver. — A ce point-là ? murmura Basile, angoissé. — A ce point-là. — Mais que faut-il faire ? — Te retirer, éviter les trop longs travaux, éviter surtout toute émotion trop forte. — Maletan eut un ricanement ironique. — Merci, Perdonnel, mais pour les émotions, je crois que tu te charges de m'en donner. — Comment cela ? — Tu le sais aussi bien que moi. Ma santé, tu la tiens entre tes mains, tu es prescrit l'an dernier un régime semblable à celui que tu veux que je suive aujourd'hui. — Et, chose singulière, depuis que tu es revenu en France avec mon fils, on dirait que tu t'es acharné à contrecarrer ce régime même que tu m'imposais. — Ah ! vraiment... — Je ne suis pas un enfant, mon ami. Je sais très bien l'influence que tu peux avoir sur Jacques. Et tu connais certainement aussi bien que moi les rapports dans lesquels nous sommes aujourd'hui. — J'ai eu et j'ai encore pour ce garçon une affection profonde, et je ne peux pas te dire combien ma dévouement a été grande de le rencontrer devant moi sur mon chemin, et de trouver en cet être que j'avais adopté comme un fils chéri de tousjours.

l'adversaire le plus implacable qui se soit jamais opposé à mes projets. — Permetts-moi de te dire, Basile, que tu n'es pas compris Jacques. — Oui. — Je connais la théorie. — Ce garçon ne l'a pas fabriqué tout seul, tu as aidé à le former. — C'est toi qui, par tes propos que j'aurais qualifiés de « détaillés », si nous avions été à l'époque de la guerre, lui a mis dans la tête des idées saugrenues, et lui a tracé de mon existence un tableau absolument faux. — Faux ? — Je crois pourtant ne rien ignorer de toi, et lui avoir présenté sous le jour le plus favorable, la personnalité que, tu l'avoueras, est bien dangereuse, et surtout bien dangereusement compromise. — Je dis un tableau faux par rapport à la mentalité un peu primitive de Jacques. — Toi, par exemple, tu es un philosophe, tu as vécu dans le monde que je fréquente, ce que sont les affaires, tu en prends et tu en laisses. — Tu souris sceptiquement de certains enthousiasmes, tu observes d'un cœur charmant certaines attitudes, la simplicité s'émeut de certains coups d'auteur dont tu devines les conséquences. — Mais tu ne cherches point à te mêler de ce qui ne te concerne pas, et tu le contentes de mépriser les gens comme moi qui n'ont pas les scrupules ou ton ironie. — Tu sais très bien, mon cher ami, que je ne te méprise pas, je t'apprécie. — J'admets que tu me plains, mais cette philosophie-là, en passant par l'esprit de Jacques, s'est transformée en une spirale de folie haineuse. — Oh ! haineuse, c'est trop ! — Non.

« Je dis haineuse parce que j'ai vu la haine dans les yeux de cet enfant, la haine de mon travail, la haine de ma personne, comme si j'étais un criminel. — Et ce qui, chez toi, était mépris, est devenu chez lui désir de vengeance. — Tu fais erreur. — Jacques est peut-être maladroit dans ses explications, il est possible qu'il t'ai dit des mots qu'il n'aurait pas dû employer, qu'il ait été trop brusque, trop vif. — Je suis sûr qu'il t'aime infiniment, et que c'est parce qu'il t'aime qu'il a agi aussi audacieusement vis-à-vis de toi. — C'est entendu, c'est par amour qu'il essaie de m'attirer les pires ennuis, c'est par amour qu'il fait échouer mes combinaisons, c'est par amour qu'il me fait perdre dans la même journée une trentaine de millions, et une femme que j'aime... — Eh bien, cet amour-là, mon cher Perdonnel, je l'appelle de la haine si tu le veux bien. — Et si c'est de cette façon que doit se manifester l'amour filial, je préfère de beaucoup oublier que j'ai eu un fils. — Pourtant ce garçon ne t'a donné, en somme, que l'exemple d'une assez rare vertu. — Belle vertu que celle qui consiste, « om' » je t'ai dit, à recevoir de l'argent de son père et à se servir de cet argent-là contre lui. — Oui, mais cet argent, il n'en veut plus ! — On dit ça... — Et il le prouve. — Mais tu qui m'a conduit en taxi jusqu'ici, et qui m'attends à la porte pour me ramener chez moi ? — Non. — Tu es allé. — Lui ? — Jacques Maletan en personne. — Tu fils est devenu chaufour, parce que c'était le seul métier qui pouvait faire honorablement. — L'effet produit par cette révélation ne fut pas celui qu'attendait le docteur. — Dans la pensée de Maletan, le fait que son fils était à la porte de son hôtel assis sur le siège d'une voiture, représentait une façon de vengeance. — Et tout malade et affaibli qu'il fut, le banquier se releva et se mit à crier : — Mais c'est abominable ! — Venir me braver jusque chez moi ! me rendre ridicule et odieux auprès des domestiques ou des gens qui peuvent me connaître ! — Il a donc envie de me faire mourir de honte ! — Mais il veut donc me faire du tort à ce point-là ! — Perdonnel essaya de calmer Basile qui était au comble de l'irritation. — Il lui frappa doucement sur l'épaule. — Mais je t'assure, mon cher, que tu prends très mal les choses. — Ça n'est pas dans un esprit de vengeance que ton fils a choisi ce métier. — Le reproche que tu lui as fait de vivre de tes rentes lui a été très sensible. — Il a compris qu'il était justifié, et loyal, et qu'il s'est dit : « Je ne veux plus être à la charge de mon père, je vivrai par mes propres moyens, et si je veux l'enrichir, je le lancerai dans des entreprises nouvelles où notre non sera plus ou moins ouillé, je dois le faire étant libre de toute attache. » (A suivre).

Le 30 a été projeté à partir du 8 Dec. à l'écran du CASINO, du Théâtre, à Lille.